

Rapport d'information de la commission de la culture et de la communication du 2 février 2022

Rapporteur d'information : Claude ANGELOZ

PRÉSENTATION DU PROJET RELATIF À LA MOTION M 483 A – 20.10 « PARKING, C'EST DE L'ART »

M. AGRAMUNT, Conseiller administratif, signale qu'en analysant les invites de cette motion émanant des Verts, il s'est avéré qu'elle pourrait être intégrée au programme de la contre-saison afin de présenter les différentes œuvres d'art sur des places de parking.

Mme JAKIR DURAN, Cheffe du service de la culture et de la communication, rappelle que le PARKING DAY est une manifestation dont l'objectif est de susciter, par des interventions dans l'espace public, un débat critique sur l'aménagement et l'allocation des espaces de stationnement en réunissant les citoyens, les élus, les organisations, les urbanistes ou les artistes sur des places de parking. Il y a plusieurs enjeux, soit rééquilibrer, d'une part, l'espace extérieur du centre-ville qui est dédié à l'entreposage des véhicules privés et, d'autre part, celui dédié à la mobilité douce.

Pour Mme JAKIR DURAN, l'un des enjeux de la contre-saison est de développer une culture de proximité et plus durable, raison pour laquelle il semble imaginable de libérer quelques places de parking et de collaborer avec un artiste ou une association pour avoir une intervention qui occuperait ces places de stationnement. Cela répondrait aux invites de la motion.

Elle signale que la forme de cette proposition doit encore être imaginée, mais que cela aurait lieu entre fin juin et début septembre. Les services compétents en la matière devront être avisés, tels que le Service de la police municipale ou le Service de l'aménagement. Elle avoue qu'il y a quand même quelques contraintes et autorisations à prévoir avant de mettre en œuvre cette motion.

Une commissaire (LES VERT.E.S) estime que cette proposition est très intéressante. Elle souhaite savoir s'il est possible d'avoir une date récurrente pour cet événement, comme c'est le cas pour le PARKING DAY.

M. AGRAMUNT répond que la Commune souhaite faire perdurer la contre-saison et d'y inscrire la motion. Toutefois, cela dépend des crédits votés par les Conseillers municipaux.